Les nouvelles de Rosières

www.rosieres-aux-salines.fr

n° 18

Janvier 2014

SOMMAIRE

Actualités
Pages 2 et 3

Mode d'emploi : Elections municipales
Pages 4 et 5

Réforme des rythmes scolaires
Pages 6 et 7

Vie municipale
Pages 8 et 9

Les structures de l'ADMR
Pages 10 et 11

Rappel des règles de stationnement
Page 12

Vie intercommunale
Page 13

Guide de prévention contre les cambriolages
Page 14

Pour bien recevoir la TNT
Page 15

Agenda
Page 16

Chers habitants de Rosières-aux-Salines,

Voici le 18ème et dernier bulletin municipal du mandat 2008-2014. Comme les précédents, il vous permettra de suivre l'actualité de notre commune, de revivre les derniers évènements de l'automne tels que *le jeu des 1000 euros* organisé par France Inter.

Cette édition vous partagera aussi les résultats de la deuxième phase de consultation en vue d'édifier **les nouveaux horaires d'écoles** à partir de septembre 2014 en vue de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires souhaitée par l'Etat.
Tout au long du premier semestre, les services communaux vont poursuivre ces préparatifs notamment avec la structure des P'tits Roseaux de l'ADMR pour l'accueil périscolaire, et au printemps avec les associations rosiéroises qui le souhaitent pour mettre en valeur les propositions d'activités extrascolaires auprès des écoliers.

Par souci de neutralité à l'approche des prochaines élections municipales, ce bulletin est volontairement moins conséquent. J'en profite pour remercier tous ses artisans.

Les élections auront lieu les 23 et 30 mars 2014. Les règles électorales pour les communes de notre taille ont changé, nous vous les rappelons dans les pages suivantes afin que ce scrutin se déroule dans les meilleurs conditions possibles.

Bonne lecture,

Le Maire

Elections municipales les dimanches 23 et 30 mars 2014 de 8h à 18h (1er et 2ème tours).
Les électeurs Rosiérois volontaires souhaitant participer bénévolement au scrutin pour la tenue des bureaux de vote ou pour le dépouillement du 23 et 30 mars 2014 sont les bienvenus ! S'inscrire par courriel : rosieres.aux.salines@wanadoo.fr ou par téléphone au 03 83 48 14 02.

Lancement des travaux du Chemin des Meix Près (1ère tranche)

Réunion préparatoire du 15 octobre 2013 avec les entreprises avant d'entamer les travaux.

Les travaux de Meix Près ont débuté depuis le 15 novembre 2013 afin de rénover la partie assainissement et les réseaux d'eau potable et de voirie. Après un appel d'offre, les entreprises sélectionnées sont SET pour l'enfouissement des réseaux, Valantin et Prestini pour la voirie et les réseaux divers et enfin Prestini et Eiffage pour l'assainissement.

La première tranche d'un montant de 681 714€ TTC concerne le chemin des Meix Près du croisement rue du Château Brun et chemin de Meix la Grue. Les autres tranches seront réalisées ultérieurement en fonction des prochains budgets. Le montant total des travaux s'élève à 1 510 338€ TTC.

Des subventions ont été obtenues auprès du syndicat départemental d'électricité (SDE) pour l'enfouissement des réseaux secs ainsi qu'auprès de l'Agence de l'Eau car une noue paysagère est prévue pour gérer les eaux pluviales.

Le premier concours hippique de niveau international a eu lieu à Rosières

C'est fait, le Pôle Hippique de Lorraine a vécu son premier Concours Saut d'obstacles International 2 étoiles durant le week-end du 11 au 13 octobre 2013 ! Plus de 300 chevaux, un nombre inespéré pour une 1ère édition... du jamais vu sur le site.

Une bonne ambiance durant tout le week-end parmi tous ceux qui ont œuvré, à tous les niveaux, « no stress » et de ce fait, un bon ressenti parmi les cavaliers ! Un beau succès, largement couvert par les médias (journaux, sites internet, réseaux sociaux…), un soutien financier important de la Région Lorraine, ainsi que celui de sponsors privés qu'il faut remercier.

Dix nations étaient représentées sur l'ensemble du Concours Saut d'obstacles International 2 étoiles qui proposait tout de même deux épreuves Ranking List, dotées à 23 500 € chacune, sur le Concours Saut d'obstacles International 2 étoiles; l'avant dernière étape de l'Amateur Gold Tour (finale à Equita'Lyon) et un Concours Saut d'obstacles International 1 étoile Jeunes Chevaux de 6 et 7 ans... de quoi occuper ! Les deux pistes et leurs paddocks attenant en sable fibré auront rempli leur contrat ! Un Concours International qui débutait aux couleurs anglaises, avec la victoire du jeune et talentueux **William WHITAKER /Upperclass** qui, avec un parcours très fluide, coiffait ses prédécesseurs… l'air de rien ! Il clôturait, dimanche, aux couleurs belges sur le Grand Prix 1.45 m, avec la victoire du Champion de Belgique 2012, **Jérôme GUERY/ Popstar Lozonais** devançant d'1 seconde une **Alexandra FRANCART/Quelstar du Vic Bilh** pourtant déjà très rapide.

Côté lorrains, ils n'auront pas démérité à l'image de **Simon LORRAIN/Quavaroti Val Fleuri**, très incisif et auteur d'un magnifique parcours sur la qualificative 1,40 m du Concours Saut d'obstacles International 2 étoiles sur laquelle il finira 2ème ou **Romain SCHAEFER/Ludewick de Chambourg**, 9ème et meilleurs lorrain, sur le Grand Prix 1,45 m du Concours Saut d'obstacles International 2 étoiles.

L'obstacle de la commune mis à l'honneur

Ce Grand Prix 1,45 m du dimanche 13 octobre 2013 a vu un public exceptionnellement nombreux, ce à quoi n'était pas encore habitué le Pôle Hippique de Lorraine qui, pourtant, est de plus en plus fréquenté ! Si la météo fut l'épée de Damoclès de ces 3 jours de concours, le soleil fit une apparition généreuse à cette occasion, saluant la réussite de cet événement équestre…

Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour 2014...

Un marché sur la Place-Saint-Pierre

Chaque vendredi de 16h30 à 19h, la Place Saint-Pierre, réaménagée depuis juin 2013, accueille 7 commerçants ambulants qui proposent des produits et services divers aux Rosiérois.

Ainsi chaque vendredi et depuis l'été 2013 sont présents :

- Monsieur CUART et ses fruits et légumes
- Monsieur JACQUOT avec sa rôtisserie.

5 nouveaux commerçants ont rejoint l'équipe depuis janvier 2014.

- Greg, le fromager
- Philippe, le marchand d'olives
- Guy, le paysan boucher
- Rémy, le rémouleur
- Jacky et Liliane, les apiculteurs

Ils seront présents les 2èmes et 4èmes vendredis de chaque mois aux dates suivantes :

> Vendredis 10 et 24 janvier 2014
> Vendredis 14 et 28 février 2014
> Vendredis 14 et 28 mars 2014
> Vendredis 11 et 25 avril 2014
> Vendredis 9 et 23 mai 2014
> Vendredis 13 et 27 juin 2014

Un nouveau conciliateur de justice

Suite au décès de Christian Clavel, Fabien Nember est le nouveau conciliateur de justice sur le secteur de Saint-Nicolas-de-Port. Un conciliateur est un auxiliaire de justice assermenté. Sa mission consiste à favoriser le règlement de conflits à l'amiable, afin d'éviter la poursuite d'affaires devant le tribunal. Il s'agit d'aider les parties à retrouver un dialogue et une entente. Il peut intervenir dans les différends relatifs à certains litiges civils, entre propriétaire et locataire, entre voisins et en matière de consommation… C'est en tant que bénévole que Fabien Nember exerce ses missions. Son affectation couvre le secteur du canton de Saint-Nicolas-de-Port, mais aussi celui de Neuves-Maisons et de Vézelise.

Pour prendre rendez-vous avec le conciliateur, contacter l'Espace Défis de la ville de Saint Nicolas de Port au 03 83 45 14 17 ou fabien.nember@conciliateurdejustice.fr

Remise de l'insigne d'officier de l'ordre National du Mérite au Docteur Denis CRAUS.

Ancien Maire de 1989 à 2001, M. CRAUS a été décoré par Monsieur Raphaël Bartolt le préfet de Meurthe et Moselle, le 19 octobre dernier au Conseil de l'Ordre Départementale des Médecins à Villers lès Nancy.

Pour les communes de 1000 à 3499 habitants

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES
DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

Ce qui va changer

Voter : un geste citoyen

> Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Vous allez également élire vos conseillers communautaires. Les conseillers communautaires représentent la commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois : www.cc-seletvermois.fr. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration des projets communs de développement.

> Qui peut voter lors des élections municipales et communautaires ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

> Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur http://service-public.fr/.

Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

> Comment les conseillers municipaux et communautaires sont-ils élus ?

Le mode de scrutin change dans notre commune : les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Attention, si vous écrivez sur votre bulletin de vote, il sera nul et votre voix ne sera pas prise en compte.

En même temps vous élirez pour la première fois un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous votez en prenant un bulletin de vote sur lequel figurent ces deux listes que vous ne pouvez pas modifier.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

> Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du Mémento à l'usage des candidats dans les communes de 1 000 habitants et plus publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur : Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir. http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat

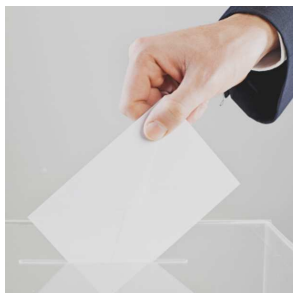

Ce qui est nouveau

- **Présentation d'une pièce d'identité pour voter**
- **Déclaration de candidature obligatoire**
- **Impossibilité de voter pour une personne non candidate**
- **Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin**
- **Élection des conseillers communautaires**

Les titres d'identité acceptés

- ☑ Carte national d'identité
- ☑ Passeport
- ☑ Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- ☑ Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- ☑ Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- ☑ Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- ☑ Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- ☑ Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- ☑ Permis de conduire
- ☑ Permis de chasser avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- ☑ Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969
- ☑ Récépissé valant justification de l'identité, délivré en cas de contrôle judiciaire, en application du 9ème alinéa (7°) de l'art. 138 du Code de procédure pénale
- ☑ Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de 3 mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune

Réforme des rythmes scolaires

Rappel des grands objectifs de la réforme des rythmes scolaires, décret N°2013-77 du 24 janvier 2013

- **Mieux répartir** les heures de classe sur la semaine,
- **Alléger** la journée de classe
- **Mieux articuler les temps** scolaire et périscolaire
- **Développer la curiosité intellectuelle** et renforcer le plaisir d'apprendre par la mise en place d'activités sportives, culturelles et artistiques.

Les principes de l'organisation du temps scolaire

Semaine : 24 heures réparties sur 9 demi-journées, pendant 36 semaines.
Lundi mardi jeudi vendredi et le mercredi matin ou samedi matin à titre dérogatoire.

5H30 par jour et 3H30 par demi-journée au plus, pause méridienne supérieure ou égale à 1H30.
Activités pédagogiques complémentaires chaque semaine : inscrites dans le projet d'école, validées par IEN, assurées par les enseignants.

Pour quels élèves ?

- Tous les élèves sont concernés, y compris les élèves de l'école maternelle.
- Les enfants de moins de trois ans peuvent faire l'objet de rythmes adaptés en accord avec les familles.

Calendrier de concertation organisée par la Commune

1ère concertation en février 2013 à la suite de laquelle il a été décidé en mars 2013:
- report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014
- choix du mercredi matin pour la mise en place de la journée supplémentaire d'école.

2ème concertation en octobre - décembre 2013 afin de déterminer les horaires d'école applicables à la rentrée 2014, horaires qui devront être ensuite validés par le Directeur académique (DASEN) dans les 15 jours après transmission du projet.

3ème concertation fin janvier 2014 avec l'ADMR chargée de la gestion de l'accueil collectif de mineurs pour l'organisation de l'accueil périscolaire le matin, le midi, le soir et les mercredis après-midi pour la préparation des budgets communaux qui seront votés en avril 2014.

4ème concertation en mai 2014 avec les associations locales pour une proposition d'activités extra-scolaires culturelles, sportives et artistiques ; en vue d'un PEDT, communication avant les vacances d'été aux parents.

Les résultats de la consultation lancée par la municipalité en novembre 2013 concernant les horaires d'école

250 questionnaires ont été distribués, 94 retours des parents pour 140 enfants et 12 retours professeurs et Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) soit un résultat de 42,40% de réponses.

Tout d'abord, 3 questions principales ont été posées sur les horaires d'écoles :

1) Souhaitez-vous une différence d'horaire le matin entre les 2 écoles ?

Avis des professeurs et ATSEM

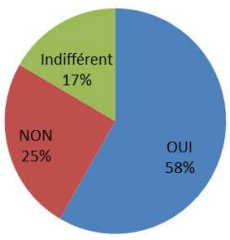

Avis des parents

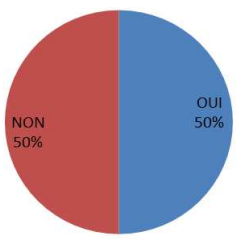

2) Si oui quelle école d'abord?

Avis des professeurs et ATSEM

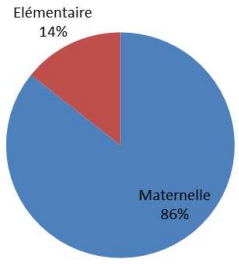

Avis des parents

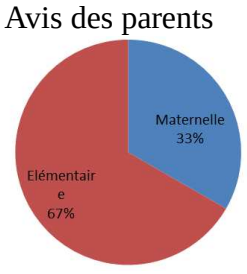

3) Si oui quel écart de temps?

Avis des professeurs et ATSEM

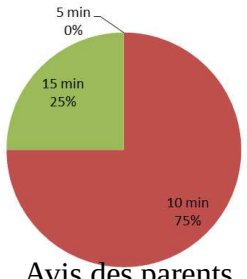

Avis des parents

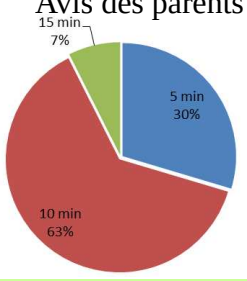

Réforme des rythmes scolaires

Synthèse de la consultation sur les horaires d'école- Rentrée de septembre 2014

1) Une majorité des professeurs et ATSEM sont favorables à un écart d'horaires entre les 2 écoles avec notamment une problématique exprimée lors de la récupération des enfants de l'école maternelle en fin de matinée.
Les parents sont partagés sur cette question.

2) Une majorité des parents sont favorables pour déposer les enfants d'abord à l'école élémentaire.
Les professeurs et ATSEM sont majoritairement favorables pour que l'école maternelle ouvre avant l'école élémentaire.

3) Les professeurs et ATSEM ainsi que les parents sont majoritairement favorables à un décalage de 10 min entre les 2 écoles.
Une proposition d'horaires conciliant le tout a été présentée et validée à l'unanimité lors d'une réunion des deux conseils d'écoles le 10 décembre 2013 en Mairie en présence de l'inspecteur académique, Monsieur Bolsius.

Par rapport à l'organisation du service de restauration scolaire gérée par les P'tits roseaux, 2 heures de pause méridienne sont nécessaires.

L'écart d'horaire appliqué entre les écoles serait de 15 min et l'école primaire ouvrirait ses portes en premier avec une répartition des horaires sur la journée comme ci après :

Ecole maternelle du Vieux Moulin

• Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	8h30 - 11h30	13h30 - 15h45
• Mercredi	8h30 - 11h30	/

Ecole élémentaire Julie Victoire Daubié

• Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	8h15 - 11h45	13h45 – 15h30
• Mercredi	8h15 – 11h15	/

Cette proposition permet de respecter :

- La volonté des professeurs et ATSEM d'appliquer un écart de temps entre les 2 écoles notamment pour récupérer les enfants d'abord à l'école maternelle, en fin de matinée.
- La volonté des parents de commencer par déposer leurs enfants d'abord à l'école primaire, ce qui se traduit par le parcours suivant pour les parents ayant des enfants dans chaque école :

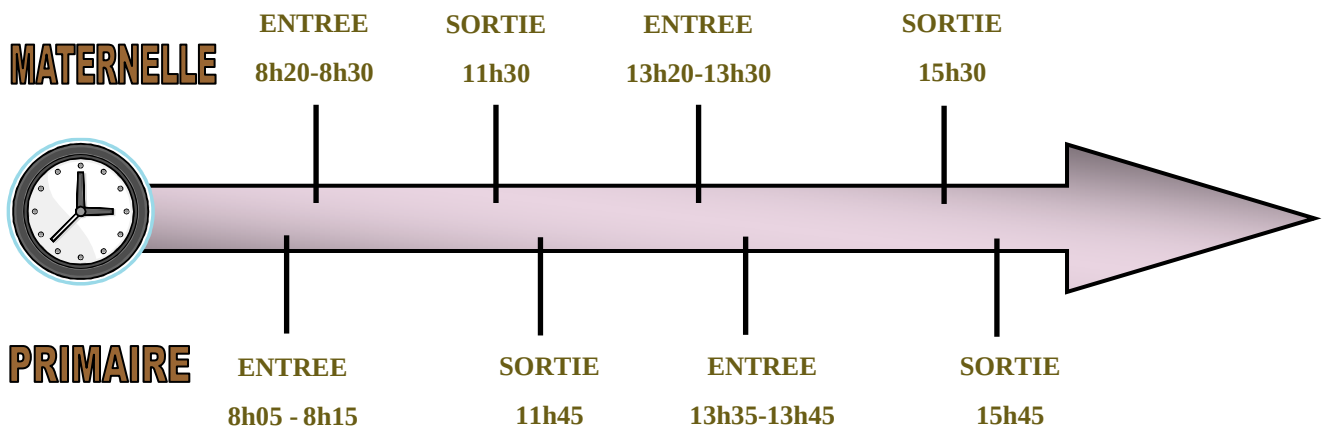

Repas des anciens

Ce sont les R'Joyeux qui ont animé cette année encore cette journée du 19 octobre, où nous avons accueilli près de 120 convives pour un repas préparé par la Maison Carrée de MEREVILLE.

Au menu, Pâté en croute maison incisé au Ris de Veau, Sauté d'Agneau aux petits légumes et assiette gourmande de 6 desserts.

Pour l'animation, chanson française de 1930 à 1980, de la bonne humeur et comme toujours, beaucoup de plaisir pour tous de se retrouver !

Jeu des mille euros

Nicolas STOUFFLET animateur, et son équipe de France Inter, étaient dans notre commune le 7 novembre dernier pour enregistrer 3 émissions du JEU DES MILLE EUROS.

Le public était venu très nombreux de Rosières mais aussi de communes proches ou plus éloignées comme Champigneulles, Seichamps, St-Dié-des-Vosges… pour tenter d'être sélectionné et gagner jusqu'à 1000 euros.

Au début de chaque émission, Nicolas STOUFFLET a fait une présentation de la commune en parlant tantôt du Banban, tantôt des Salines Royales, ou encore du haras, des fouilles archéologiques ou des manifestations connues et à venir.
Le jeu est basé sur des questions de culture générale qui sont envoyées par des personnes de toutes régions qui peuvent gagner elles aussi de l'argent si leur question est sélectionnée et dont la réponse n'a pas été trouvée par les candidats.
Questions souvent difficiles !

Savez-vous ce que le Général De Gaulle dénommait « le machin » ? Ce qu'est la Capoeira ? Qui est l'auteur, homme politique, de « L'Utopie » ? D'où vient le nom de Brazzaville ? Qu'est-ce qu'une uchronie ? Quel pays est représenté par une plaque minéralogique FL ?

Les Mille euros n'ont pas été remportés mais les premiers candidats sont reparti chacun avec un baladeur MP3 et la mallette – jeu des mille euros ; les seconds se sont partagé 75 euros et pourront rejouer avec la mallette - jeu des mille euros. Victor et Quentin, sélectionnés pour l'émission spéciale jeunes, ont remporté chacun un abonnement d'un an à Sciences et Vie Junior, un livre Larousse sur l'histoire de France et un autre sur le panorama des courants artistiques et se partagent 105 euros.

Si vous souhaitez réécouter ces 3 émissions diffusées à l'antenne les 9, 10 et 11 décembre, vous pouvez vous connecter sur Internet à France INTER par le lien suivant :

http://www.franceinter.fr/emission-le-jeu-des-1000-rosieres-aux-salines-meurthe-et-moselle-0

Commémoration du 11 novembre 2013

Les enfants de l'école primaire ont à nouveau participé à la cérémonie du 11 novembre qui commémore la signature de l'Armistice signé à Rethondes le 11 novembre 1918 à 5 h 15 entre la France et l'Allemagne, qui marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918).

Le cessez-le-feu est effectif à onze heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons annonçant la fin d'une guerre qui a fait plus de 18 millions de morts et d'invalides ou de mutilés.

Saint Nicolas

Comme chaque année, les enfants de l'école maternelle et les plus jeunes de l'école primaire étaient invités salle polyvalente à un spectacle présenté cette année par la troupe TOTA COMPANIA : « NON » ! Périple d'un enfant qui s'échappe de chez lui avec son doudou. En route, il rencontre différents personnages, par le biais du théâtre d'ombre, qui tentent de lui faire rebrousser chemin.
Et bien sûr visite de St-Nicolas et du Père Fouettard pour la distribution de chocolats aux enfants sages, mais comme d'habitude, il n'y avait que des enfants sages…

CCAS

Info sommeil

Organisée début novembre, elle avait pour thème « Bien dormir pour bien vivre » et était animée de manière dynamique par le docteur Stryjski, coordonnatrice du service personnes âgées du Conseil Général.
Sous forme de diaporama, la question du sommeil a été abordée sous de nombreux aspects, les différents cycles du sommeil, les besoins, les troubles du sommeil, les conseils pour mieux dormir, les médicaments. Les échanges entre les participants et l'animatrice ont été riches d'intérêt tout au long de la présentation et se sont achevés autour d'une collation.

Soirée parentalité

Pour sa 5ème soirée, le CCAS avait invité les rosiérois à un spectacle-débat sur le thème de la scolarité.
Cette action était organisée en partenariat avec la Cie Par Hasard. Les acteurs ont interprété différentes scènettes très drôles, sur la question des devoirs, du respect de l'autre, de l'intégration, pour introduire les sujets de manière parfois caricaturale, et permettre la prise de parole de chacun.
Les débats étaient animés par Françoise Simmonet, animatrice au CEMMA, et se sont prolongés longuement entre chaque scène. Les personnes présentes ont échangé avec conviction leurs expériences, astuces, difficultés, questionnements et ont même poursuivi la discussion autour de la collation offerte pour clore la soirée.

Collecte de jouets

Beau succès pour cette seconde édition de la collecte de jouets, organisée par le CCAS et le C2DTR. De nombreux enfants, accompagnés par leurs parents ou par les animateurs des « P'tits roseaux », sont venus déposer leurs jouets, peluches, livres, etc... qu'ils avaient triés avec soin.
Les bénévoles, dont 5 jeunes rosiéroises, les ont accueillis sous un chapiteau installé sur la place Saint Pierre, avant de transporter sacs et cartons dans les locaux des « Restos du coeur», bénéficiaire de cette action.

Colis des Anciens

Le colis de Noël, offert par le CCAS avec les vœux de la municipalité, a été distribué à tous les rosiérois de plus de 75 ans les 21 et 22 décembre. Chaque bénéficiaire a reçu la visite des élus et des membres du CCAS, pour un temps de rencontre et de discussion. Les personnes qui le désiraient ont pu s'inscrire sur la liste du plan grand froid pour l'hiver.

Les p'tits roseaux géré par l'ADMR

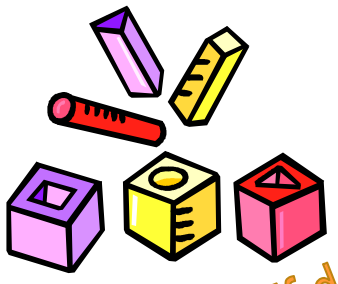

L'accueil collectif de mineurs

Les P'tits Roseaux accueillent actuellement 167 enfants : 60 petits et 107 grands.
Le thème de cette année 2013-2014 est VOYAGE et PARTAGE. C'est pourquoi vendredi 29 novembre dernier, les P'tits Roseaux ont participé à la collecte de jouets en lien avec la Mairie, et Sandrine KNIPPEL, la directrice les a apportés le vendredi 20 décembre 2013.

Le mercredi 4 décembre 2013, les enfants ont reçu la visite de Saint Nicolas, après quelques chants et échanges de petites gourmandises, les enfants ont offert leur dessin au grand patron des écoliers.

Le mercredi 18 décembre, les enfants ont pu s'émerveiller devant un beau conte « Les instruments se racontent » interprété par Guillaume Louis de la compagnie PHILODART. Et qui se présenta ? Notre fantastique Père Noël avec ses trois hottes remplies de jouets pour nos chers bambins!
Les P'tits lutins ont dégusté de somptueux et succulents gâteaux avec des étoiles plein les yeux.

La structure a fermé ses portes pendant la semaine de Noël. Nous nous sommes retrouvés pour une semaine festive du lundi 30 décembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014. Le thème de ces vacances était les P'tits Roseaux fêtent le Nouvel An.

Au programme :
grand repas de Nouvel An pour fêter les 12 coups de midi
un grand jeu : à la recherche de l'aiguille perdue
fabrication de cartes de vœux
sortie cinéma « La Reine des Neiges »
Nous remercions la Mairie pour la mise à disposition du véhicule Trafic qui appartenait à l'ancienne association aujourd'hui disparue.

Vacances d'hiver :
Lors des vacances scolaires d'hiver, les P'tits Roseaux organisent un accueil ouvert à tous les enfants qu'ils fréquentent ou non le périscolaire.
Première semaine du lundi 3 mars au vendredi 7 mars : les joies de la glisse avec une sortie dans les Vosges.
Seconde semaine du lundi 10 mars au vendredi 14 mars : quand l'hiver blanc laisse place au printemps.
Retenez ces dates dès à présent, inscription à compter de début février 2014.

Brin de Malice, halte garderie gérée par l'ADMR

Suite à la nouvelle réglementation CAF, le multi-accueil s'est vu dans l'obligation d'assumer les repas et la fourniture des couches pour les enfants. La mise en place de la fourniture des couches et des repas est effective depuis le 2 décembre 2013

➢ Fourniture des repas :

Pour la permettre, la mairie de Rosières a dû revoir l'aménagement de la cuisine, dans la mesure où la direction départementale de la protection des populations (service vétérinaire) exige une séparation stricte du propre et du sale.

➢ Locaux et matériels :

- Un espace à l'entrée, réservé au stockage : l'achat d'une armoire de stockage en froid ventilé à hauteur de 1320€, facilement accessible pour le livreur puisque les repas sont livrés de nuit (entre 2h et 3h du matin) et qu'il ne doit pas passer par l'espace des enfants.
- Un plan de travail ergonomique pour la préparation des repas.
- L'espace biberonnerie et de stockage de meubles en dessous du plan de travail pour y ranger de la vaisselle et des étagères à une hauteur raisonnable pour y poser un micro-ondes et gagner de la place.
- L'achat d'un four de remise en température pour un montant de 1950€.
- L'achat de vaisselle par l'association.

Présentation générale

✻ **Fournisseur** : API

✻ **Politique d'achats** : produits frais et « bruts » (sans adjonction de sel, sucre, matière grasse), produits de saison, fonctionnent avec des producteurs locaux (par exemple VEGA Fruit à St Nicolas de Port, GAEC des fruitiers à Coyviller).

✻ **Menus** : 3 types de textures

- «barbrés » : 5 à 10 mois, texture lisse et début de la diversification.
- petits : 10-18 mois, texture hachée et introduction de féculents.
- enfants : plus de 18 mois, texture normale.

Menus distribués aux familles.
Un stock de sécurité en cas d'impossibilité de livraison (renouvelé par API à échéance régulière).
Mise en place de goûters : dans un premier temps, ces derniers sont fournis par API.

✻ **Couches et lait blédilait** : Mise en place depuis le 2 décembre.

Couches en fonction du poids de l'enfant,
Lait en fonction de l'âge et des consignes des parents.
Adhésion à un groupement d'achat pour obtenir des tarifs intéressants

Etablissement d'accueil pour les enfants de 10 semaines à 4 ans
(accueil possible jusqu'à 6 ans sous conditions)

Actuellement des places restent disponibles, n'hésitez pas à inscrire vos enfants !
Ouvert de 7h à 18h30 du lundi au vendredi

ADMR Brin de Malice Place de la République - 54110 Rosières-aux-Salines
Tél : 03 83 20 20 10 - admr.brindemalice@fede54.admr.org

Rappel des règles de circulation et de stationnement

Mise en place d'un périmètre à 30 km/h

Le périmètre de limitation de vitesse de circulation à 30 km/h pour les véhicules dans le centre-ville ainsi que la zone bleue sont effectifs depuis la pose des panneaux qui s'est déroulée le 22 novembre 2013. Le périmètre à 30 km/h s'étend dans les rues indiquées dans le plan présenté ci-dessous. La vitesse est donc limitée à 30 km/h pour tout type de véhicules comme les vélos, les cyclomoteurs, les motos, les automobiles, les véhicules de livraisons, les bus.

Les rues affectées par le périmètre à 30km/h

- Rue Léon Bocheron au niveau
- Rue de l'Ingénieur Liard
  du feu du Grand Pont
- Rue du Colonel Thiebaut
- Ancien chemin de Halage
- Rue du Sergent Muller
- Rue du Paquis des Toiles
- Rue Gambetta
- Rue de Lunéville
- Rue de Nancy
- Ruelle de Charlemagne
- Rue de la Moselle
- Place de l'Hospice
- Rue du docteur Sprauel
- Rue de l'Agriculture
- Rue Léon Parisot

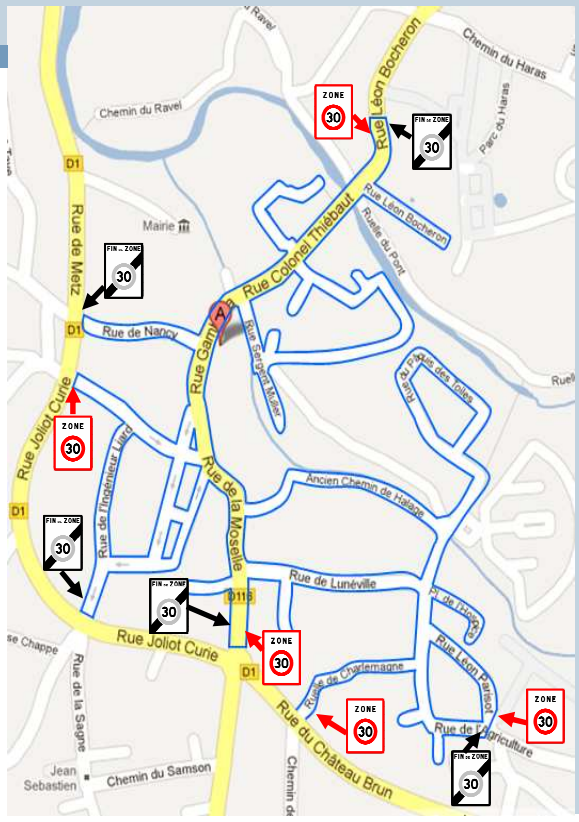

Mise en place de la zone bleue au centre-ville

La zone bleue concerne 15 places de stationnement dans les rues Gambetta et de la Moselle ainsi que la place Saint-Pierre. Le stationnement y est limité à 20 minutes pendant les heures d'ouverture des magasins et l'utilisation de disque de stationnement y est obligatoire.

Une signalisation au sol a été mis en place et des emplacements ont été créés lorsque cela été possible dans la commune dans les rues suivantes:

Rue de la Moselle, rue Gambetta, Rue de Lunéville, rue des Ecoles, rue du Sergent Muller, rue du Docteur Sprauel, rue de Nancy, rue du Colonel Thiébaut et rue Léon Bocheron, Chemin du Samson.

Le stationnement, en dehors des emplacements, et sur les trottoirs est formellement interdit, et susceptible d'être sanctionné d'une contravention et/ou d'une mise en fourrière.

Des nouveaux parkings ont été crées ou agrandis pour faciliter le stationnement des véhicules :

- Parking salle polyvalente (extension)
- Parking des Cordeliers
- Parking square du passage du 8 juin 44
- Parking du Chemin du Halage (derrière le 44 rue de Lunéville)

CC Sel & Vermois

Mise en place prochainement d'un panneau d'affichage

Un panneau d'affichage sur les actualités de la Communauté de Communes à Rosières-aux-Salines !

Afin d'informer au mieux les habitants du territoire sur les actualités de la Communauté de Commune, un panneau sera prochainement installé rue des Ecoles.

Dans ce panneau, vous pourrez consulter des informations ponctuelles comme, par exemple, la date du prochain ramassage des objets encombrants, des informations relatives à l'Atrium (horaires, vidange…), mais également l'ordre du jour et le compte-rendu des Conseils communautaires.

Projet de panneau d'affichage (à droite) qui sera posé dans la commune.

Retrouvez la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois sur www.cc-seletvermois.fr

Une remarque ? Une question ? contact@cc-seletvermois.fr

La 1ère édition des journées de l'énergie et de l'habitat Sel & Vermois

Profitez de la présence de professionnels, réunis sur un même espace pour poser toutes vos questions concernant la réalisation de votre projet.

En partenariat avec l'ADEME et l'ALE, la Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois organise la 1ère édition des journées de l'énergie et de l'habitat les 17 et 18 janvier 2014 à Dombasle. Premier du genre sur le territoire, cet évènement, avant tout à destination du grand public propose aux visiteurs de puiser les informations, de profiter des conseils neutres, gratuits et de qualité sur le travaux de rénovation, d'économies d'énergie, les aides financières, les énergies renouvelables… et de découvrir les produits auprès d'une vingtaine d'expositions (institutionnels, entreprises, associations) et d'animations (conférences, débats, ateliers conseils).

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

1ère édition des journées de l'énergie et de l'habitat Sel & Vermois le 17 janvier 2014 de 10h à 19h et le 18 janvier 2014 de 10h à 18h.
Salle Polyvalente de Dombasle. Entrée gratuite.

ale agence locale de l'énergie du grand nancy

Vigilance face aux cambriolages

Guide de prévention **SECURITE**

Si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage

Appelez le 17 ou le 112

Protégez votre domicile

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable. Soyez vigilant sur tous les accès
- Soyez attentifs à vos clés. N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence. Placez les en lieu sûr et éloignés des accès.

En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences, par exemple sur facebook.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité. Demandez à ce que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risques. Privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements,…)
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
- Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.

Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne :
www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chéquiers et cartes de crédit dérobés, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Gendarmerie de Dombasle sur Meurthe, 100 avenue du Général Leclerc
54110 DOMBASLE SUR MEURTHE
03 83 48 20 47

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pour en savoir plus,
www.interieur.gouv.fr
POLICE NATIONALE

Gendarmerie nationale

COMMUNICATION

Six nouvelles chaînes de la TNT disponibles

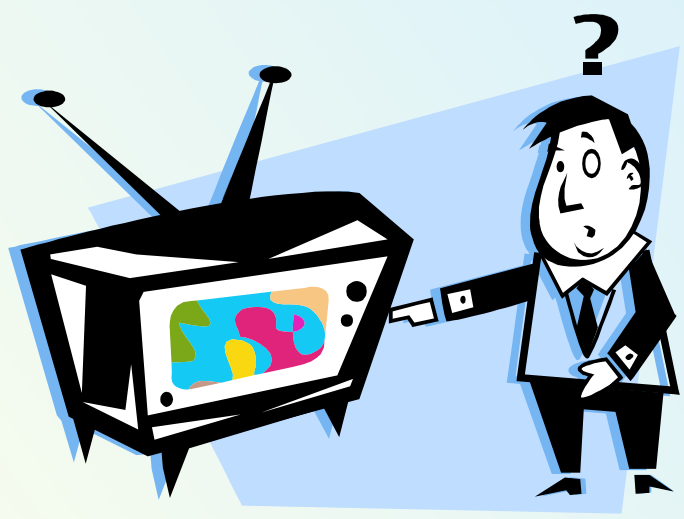

Depuis le 22 octobre, dans notre commune sont apparues six nouvelles chaînes gratuites de la TNT en haute définition, dans le cadre d'une procédure menée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Pour pouvoir profiter de l'offre télévisuelle, une mise à jour des canaux de la TNT est nécessaire. Il faut donc procéder à une recherche et mémorisation des chaînes (RMC) qui ajustera la numérotation des chaînes locales. Des modifications du réseau TNT sont à prévoir suite à l'incorporation de cette nouvelle offre.

Tout comme le déploiement à venir de services de 4ème génération en très haut débit mobile, il se peut que cela affecte la réception des chaînes de télévision existantes. L'agence nationale des fréquences (ANFR), en charge de la bonne réception de la télévision en France conjointement avec le CSA, contrôlera le bon déroulement de ces opérations et peut intervenir, si vous rencontrez des problèmes de réception de la TNT.

Que faire en cas de difficultés pour recevoir la télévision ?

Appelez le 0 970 818 818 du lundi au vendredi, de 8h à 19h, prix d'un appel local.

Des informations sur : www.recevoirlatnt.fr

2 types d'aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT

Elles sont disponibles pour les téléspectateurs qui ne recevraient plus certaines chaînes existantes à la suite des changement de canaux. Elles ont été mises en place par l'Etat et sont gérées par l'ANFR.

- L'une jusqu'à 120 € TTC pour adapter l'antenne.
- L'autre jusqu'à 250 € TTC pour passer à un mode de réception alternatif à l'antenne-râteau (satellites, ADSL, fibre optique ou câble).

Qui a droit à l'aide financière ?

Seuls les téléspectateurs réunissant les conditions suivantes peuvent bénéficier de l'aide financière :
Ces aides sont attribuées sans condition de ressources, pour les résidences principales et secondaires.
Le téléspectateur doit habiter dans une zone répertoriée par l'agence comme étant affectée par les aménagements de canaux rendus nécessaires par l'arrivée des 6 nouvelles chaînes.
Les aides doivent servir à financer tout ou partie des travaux réalisés pour assurer la continuité de réception des chaînes captées avant le 22 octobre 2013. Elles ne peuvent être accordées pour permettre uniquement la réception des 6 nouveaux programmes.

Comment obtenir l'aide financière ?

Le téléspectateur doit réaliser les travaux et remplir un formulaire d'aide (téléchargeable sur le site ou en appelant le numéro mentionné ci-dessus**), avant le 22 février 2014.** Ce formulaire doit être certifié par un professionnel antenniste et accompagné de la facture.

TNT CHAINES GRATUITES

Agence Nationale des Fréquences

AGENDA et Informations

JANVIER

17 Journée de l'habitat de la CCSV

18/19 Repas St Vincent ~ Salle polyvalente

FEVRIER

21 Carrefour Musical Musicoatch ~ Salle polyvalente

22 Repas dansant USR Foot ~ Salle polyvalente

MARS

8 Carnaval ~ Salle polyvalente

22/23 LOTO amicale Sapeurs-Pompiers ~ Salle polyvalente

23 Elections municipales - 1er tour

29/30 EFS don du sang ~ Salle polyvalente

30 Elections municipales - 2ème tour

AVRIL

5/6 Marche du Banban ROS ~ Salle polyvalente

19 Repas dansant Société de tir ~ Salle polyvalente

20 Chasse aux Œufs ~ Stade du Ravel

26 Loto USR Foot ~ Salle polyvalente

28 Commémoration journée des Déportés ~ Salle des adjudications

MAI

3/4 Vet'Ocaz Anim'rosières ~ Salle polyvalente

4 KAYAK dans la cité

8 Commémoration

8 Journée détection jeunes USR Foot

17 Théâtre ~ Salle polyvalente

24 Carrefour musical Musicoatch ~ Salle polyvalente

25 Elections européennes

Troupe de théâtre bientôt à Rosières

Le samedi 17 mai 2014, salle polyvalente, la troupe « y'a d'la joie » vous invite à assister à deux pièces de théâtre :

Une scène des " Boulingrin " de Courteline, puis la comédie de Labiche " l'Affaire de la rue de Lourcine".
« Les Boulingrin », c'est l'aventure d'un jeune homme invité à prendre le thé chez un couple de bourgeois des années 1900, mais il est reçu d'une étrange façon...
« L'affaire de la rue de Lourcine » raconte le réveil de deux « anciens de Stanislas » qui ont assassiné une charbonnière lors d'une nuit trop arrosée et qui doivent faire disparaître les témoins du crime un par un.
Ce sont deux satires très drôles d'une époque qui ne nous est pas étrangère!
"Y'a d'la joie" est une troupe composée d'une dizaine d'habitants de Vigneulles de tous âges et tous métiers !
Ils ont commencé en 2011 et ont joué les Brèves de comptoir en 2012 et une pièce de Feydeau en 2013.

Venez nombreux ! « Y aura d'la joie » !

Les horaires vous seront communiqués ultérieurement par affichage.

Pour vos démarches en mairie...

La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h. mail : rosieres.aux.salines@wanadoo.fr
Téléphone : 03 83 48 14 02 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Toutes les informations concernant la commune sont consultables via le site internet : www.rosieres-aux-salines.fr

Le service urbanisme est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h, mail : urba.rosieres@orange.fr

Les formulaires administratifs sont téléchargeables sur : **www.service-public.fr**
Par exemple, les déclarations préalables ou permis de construire pour l'urbanisme, ou pour les cartes d'identité ou passeports pour l'état civil.

Bulletin municipal n°18, Janvier 2014
Coordonnées : Commune de Rosières-aux-Salines 54 110
Directeur de la publication : Thibault Bazin
Rédaction et Conception : La commission "communication" de la municipalité de Rosières-aux-Salines et les services communaux
Photographies : élus et personnel communal de la commune de Rosières-aux-Salines
Impression : Imprimerie Lorraine Graphic, 2A rue de réservoir, 54360 Blainville-sur-l'eau

Papier recyclé